



CAHIER DE RECOMMANDATIONS

URBAINES, PAYSAGERES et ARCHITECTURALES

Avril 2019



INSERTION PAYSAGERE VOLUMETRIE



L'architecture traditionnelle du pays de Concoret est une architecture de **volumétrie simple** majoritairement à toiture 2 pans et de pierre de schiste mauve à 1 étage.

Volume annexe en bois (garage, atelier...)

L'architecture des maisons doivent s'inspirer de cette volumétrie et de leurs proportions (**toiture 35 à 40°**) en utilisant des enduits de ton 'sourd' (brun, schiste, gris...) moins prégnants dans le paysage que des tons clairs et très lumineux. L'inspiration de l'architecture traditionnelle inclut les réinterprétations très contemporaines.



Les maisons à étage(s) avec comble aménageable sont des volumétries compactes réduisant les déperditions thermiques, les surfaces imperméabilisées permettent d'optimiser le foncier, d'autant plus sous forme de typologie plus dense en **maisons accolées**.



De la qualité de la production architecturale et paysagère des maisons créées dépend la préservation de la qualité du patrimoine bâti existant caractéristique de Concoret et du rayonnement touristique de la ville.

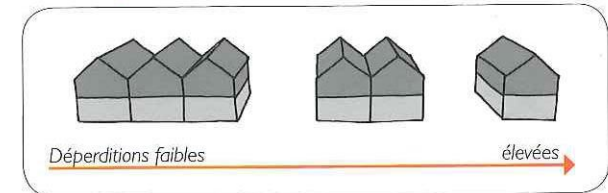


La forme du bâti

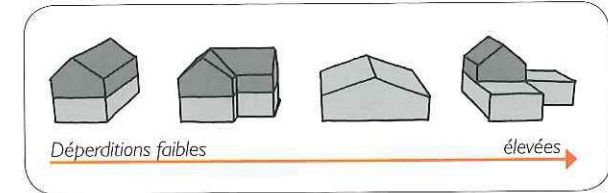
Les pertes de chaleur de la maison se font principalement à travers les parois en contact avec l'extérieur. Pour limiter ces pertes, il faudra donc :

- optimiser la forme de la maison : pour une même surface habitable, plus la forme est compliquée, plus la surface de murs extérieurs est grande.
- favoriser la mitoyenneté pour limiter la surface des murs extérieurs.

La mitoyenneté

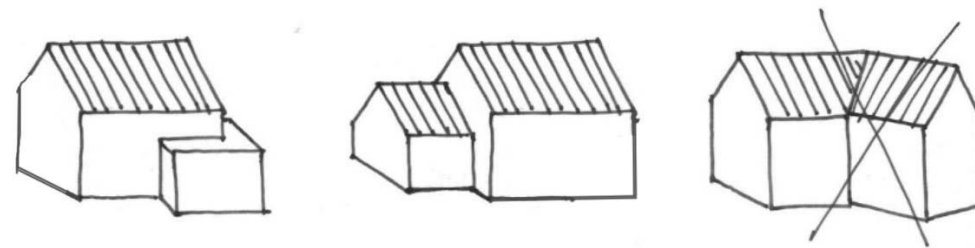


La forme

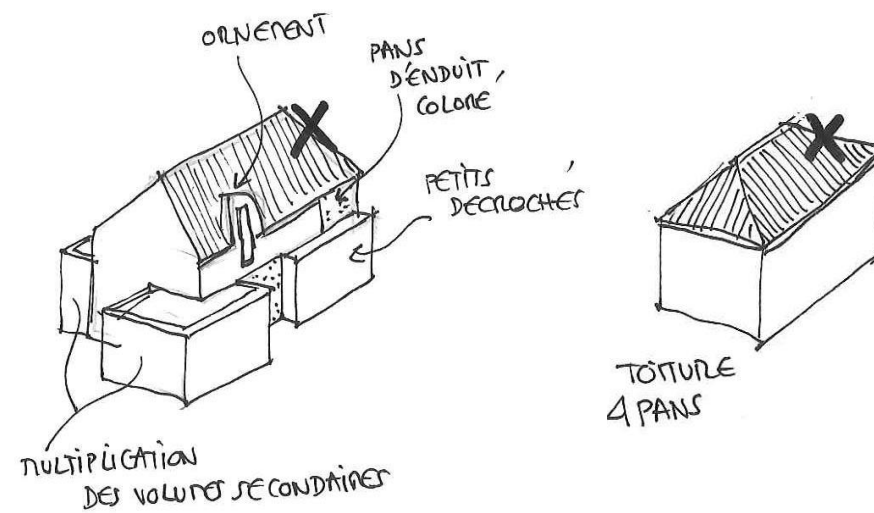


Comparaison des surfaces de murs en contact avec l'extérieur suivant la forme du bâtiment et son insertion (pour une surface de plancher identique de 140 m2).

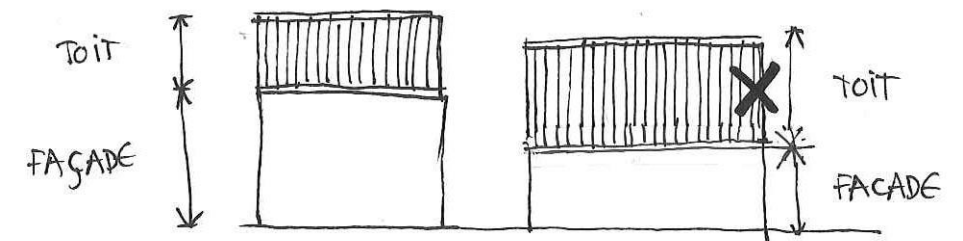
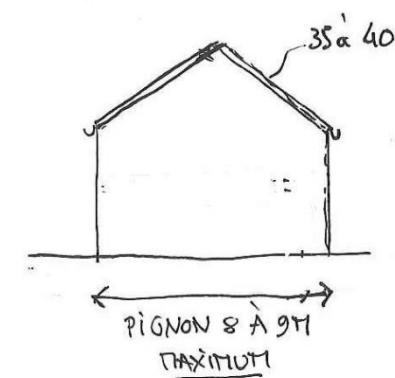
Extrait 'construire sa maison dans une démarche de développement durable' CAUE44



Affirmer un volume principal de forme simple accompagné ou non d'un volume secondaire.



Rechercher une proportion de façade équilibrée.



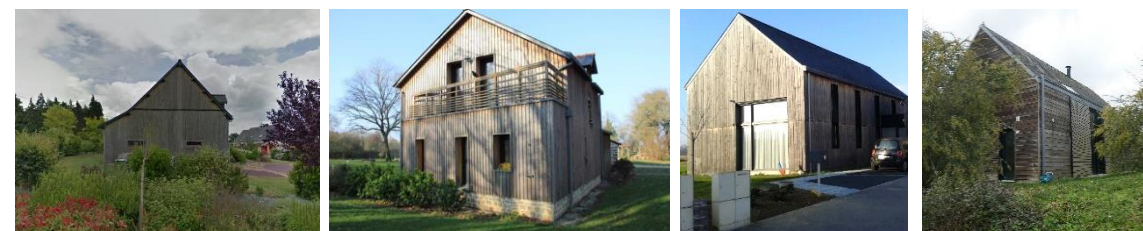
En lecture de façade, la proportion de toit doit être inférieure à la proportion de façade.



Toutes les façades visibles depuis l'espace public ont un impact sur leur insertion dans le paysage.



Ainsi un **pignon** aveugle frontal à la rue doit être adouci (utilisation du bois qui minimise son impact visuel, création d'ouvertures, végétalisation...)



La multiplication des enduits et des petits décrochés de façade, les ornements injustifiés, les toitures compliquées ou à 4 pans et l'utilisation des matériaux peu pérennes ou à fort impact écologique (**enduit gratté monocouche** avec baguette d'angle plastique, **pvc...**) vont à l'encontre d'une bonne intégration urbaine et paysagère.



INTERFACE ESPACE PUBLIC ESPACE PRIVE TRAITEMENT DES LIMITES



Les lisières ouvertes ou végétalisées (haie libre) permettent d'adoucir l'interface entre espace public et privé et de jouer sur le degré de visibilité du bâti et du jardin privé. Ainsi il est privilégié, lorsqu'une clôture est souhaitée, qu'elle soit discrète et **végétalisée**. Et dans le cas d'une nécessité de forte intimité, le bois peut par un dispositif de lames ou pièces de bois verticales ajourées (grisant naturellement) participer à occulter le jardin. Les murets seront obligatoirement en **Pierre de schiste** locale.



Le traitement des limites de l'espace privé dessine une grande partie de l'espace perçu depuis la rue . Ainsi La qualité de son traitement est un enjeu fort qui détermine en partie la qualité de l'espace public.

Les espaces ouverts et connectés directement à la la rue notamment ceux dédiés aux **stationnements** des voitures doivent être **drainants**. Ils peuvent être traités **en pavés joints gazon ou gravier** .



INTERFACE ESPACE PUBLIC ESPACE PRIVE TRAITEMENT DES LIMITES



Espace ouvert sur la rue ou haie libre champêtre doublée ou non d'un grillage discret (souple ou semi-rigide gris ou vert) dessinent une limite souple en harmonie avec la rue.



Tous les dispositifs entièrement occultants en béton, plastiques... sont à proscrire. De même les teintes colorées trop visibles. Le pvc est à proscrire pour tous les éléments de clôture (panneau, portail, portillon...)



Les grillages simples ou semi-rigide seront doublées de **végétation en haie libre** qui a terme gagneront le grillage et le masqueront. Ainsi les **haies monospécifiques taillées** (« murs verts » qui ne participent pas à la biodiversité) sont à proscrire.

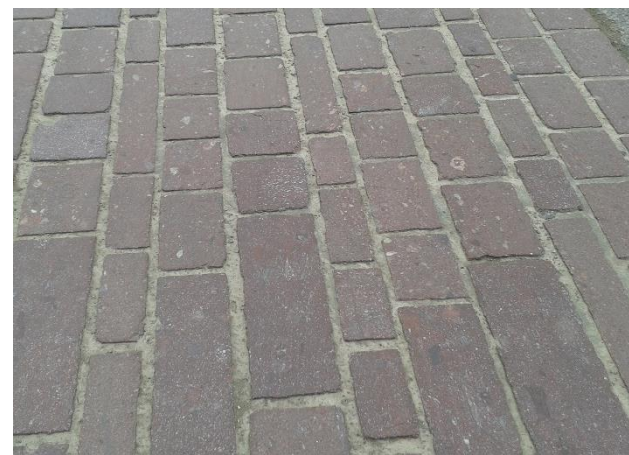
ESPACE PUBLIC

L'espace public de la rue sera traité de manière simple et hiérarchisé:

Les voies principales en **voie partagée** de 4,5 à 5m de large en enrobé avec caniveau pavés

Les voies secondaires ou chemin piéton en **gravillon de schiste** ou en **bandes roulantes d'enrobé et mélange terre pierre enherbé**.

Ponctuellement des dispositifs de sol en pavés calibrés ou dalles de schiste peuvent être envisagés.



PALETTE VEGETALES: LES ARBRES et HAIES BOCAGERES

Les espaces publics peuvent dans des espaces suffisamment dimensionnés accueillir **des arbres de première grandeur**:

- Chêne (Quercus robur, petraea,...)
- Charme (Carpinus betula)
- Tilleul (Tilia cordata)

et des **arbres à fleurs**:

- Cerisiers à fleurs, merisier (Prunus yeodensis, Prunus accolade, Prunus avium plena...)

Des arbrisseaux ou arbres en cépée compléteront cette palette champêtre:

- Amélanchier

Ces arbres accompagneront les arbres remarquables existants du site, se placeront dans la perspective d’une rue, apporteront ombre et fraîcheur pour des usages partagés.



Les **haies bocagères** qui poursuivront ou compléteront une trame verte existante seront constituées majoritairement des essences déjà présentes.

- Chêne pédonculé / Quercus robur
- Charme / Carpinus betulus
- Châtaignier / Castanea sativa
- Merisier / Prunus avium

- Cornouiller mâle / Cornus mas
- Noisetier / Corylus avellana
- Aubépine / Crataegus monogyna ‘Stricta’
- Néflier / Mespilus germanica
- Prunier myrobolan / Prunus cerasifera
- Grand sureau / Sambucus nigra

- Epine-vinette / Berberis vulgaris
- Buis / Buxus sempervirens
- Houx commun / Ilex aquifolium
- Troène commun / Ligustrum vulgare
- Eglantier / Rosa canina

PALETTE VEGETALES: PIED DE MUR / ENTREE DE VILLE

Les pieds des murets et des façades accompagnés d'une bande végétale participe à l'aménité de la rue.

Fougère, valériane (*centhrantus ruber*), campanule des muret (*campanula poscharskyana*), érigeron (*Erigeron karvinskianus*) rendent la rue plus attractive tout en facilitant l'entretien (le désherbage devient inutile).



Les massifs d'entrée de bourg seront plantés de bruyère, de genêts et ajoncs et de graminée (molinie bleue ou *molinia careuleia*) accompagnés de blocs rocheux de schiste.



Les massifs d'hortensia (*hydrangea* et *h. paniculata*) compléteront la palette végétale.

